

CODE DE VIE

Année Scolaire 2023-2024

Le présent document comprend:

- Mise en contexte
 - Province
 - o Conseil
 - École
 - Partenaires communautaires
- Droits et responsabilités
 - o Droits
 - Responsabilités
 - De tous les membres de la communauté scolaire
 - Spécifiques à l'élève
 - Spécifiques aux parents, tuteurs, tutrices
 - Spécifiques aux membres du personnel
 - Spécifiques à la direction d'école
- Code de conduite
 - Normes de comportement et attentes
 - Respect, civilité et civisme
 - Traiter les gens avec civilité, dignité et respect
 - Respect des différences
 - Langage et politesse
 - Assiduité et ponctualité
 - Honnêteté et intégrité
 - Respecter les biens et les lieux
 - o Soins des biens de soi, d'autrui et de l'école
 - Soin des lieux
 - Intimidation
 - Verbale
 - Physique
 - Sociale
 - Électronique
 - Sécurité physique
 - Agression physique ou sexuelle
 - Alcool, drogues et médicaments
 - Armes
 - Santé
 - Mesures d'hygiène
- Interventions



MISE EN CONTEXTE

Province

Le Conseil scolaire Viamonde applique les attentes du ministère de l'Éducation en ce qui a trait à la sécurité dans les écoles. La Politique 3,32 - Stratégie pour la sécurité dans les écoles découle des attentes provinciales.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés par chacune des personnes qui font partie de la communauté scolaire : élèves, parents, membres du personnel de l'école, bénévoles et personnes qui visitent l'école.

Les normes de comportement et le code de vie doivent être observés en tout temps et en tout lieu lors d'activités scolaires dans l'enceinte de l'école ou dans un environnement d'apprentissage virtuel, lors d'évènements ou d'activités parascolaires ou à un programme avant et après l'école, à bord de l'autobus ou même lors d'activités personnelles qui pourraient avoir une incidence sur le climat à l'école.

Afin de créer un climat propice à l'apprentissage, le Conseil assure la mise en œuvre de mesures de prévention et de discipline progressive en matière de comportement.

Les programmes de prévention et les interventions doivent tenir compte des caractéristiques des élèves et viser à corriger des comportements indésirables par des conséquences appropriées à l'infraction commise. En cas de récidive et selon la gravité des infractions, les principes de discipline progressive seront appliqués.

Conseil

Le Conseil mise sur des valeurs humanistes d'effort, de générosité, d'inclusion et ouverture au monde et à sa diversité culturelle.

Ces valeurs sont également encadrées par les principes de valorisation, de leadership et de communication.

École

L'école reflète les valeurs et les principes directeurs du Conseil dans ses normes de comportement et son code de vie. Le but de ces normes de comportement et de ce code de vie est d'assurer que l'école promeut la responsabilité, le respect, la civilité et l'excellence scolaire dans un environnement d'apprentissage et d'enseignement sécuritaire pour tous les élèves. Ceci n'est réalisable, au sein de notre école, qu'avec une collaboration et un solide partenariat entre l'école, le foyer et la communauté.

Partenaires communautaires

L'école aura recours, si la situation le mérite, aux partenariats communautaires avec les services policiers ou autres services communautaires qui peuvent appuyer l'école dans sa démarche auprès des élèves que ce soit pour de la prévention ou pour des interventions lors de comportements perturbateurs.

Droits et responsabilités

Droits

Pour chaque membre de la communauté scolaire, les normes de comportement et le code de vie sont fondés sur les droits :

- ✓ à un milieu qui favorise l'apprentissage et la réussite de chaque élève ;
- ✓ au respect de la langue française et de la francophonie ;
- ✓ au respect de soi et des autres ;
- ✓ au respect des biens et des lieux ;
- ✓ au respect de l'environnement.

Responsabilités

Afin de maintenir un climat sain où il fait bon vivre et apprendre en français, chaque membre de la communauté scolaire doit :

- ✓ contribuer à la réussite de chaque élève ;
- ✓ promouvoir les valeurs spécifiques de la communauté scolaire francophone ;
- ✓ faire de son école un lieu de respect et d'acceptation mutuels ;
- ✓ acquérir la maîtrise de soi et la discipline personnelle ;
- ✓ être une citoyenne ou un citoyen responsable ;
- ✓ soutenir la mise en œuvre des normes de comportement et du code de vie ;
- ✓ faire preuve d'engagement;
- ✓ maintenir une communication ouverte;
- ✓ observer les règles de propreté et d'hygiène;
- ✓ <u>Respecter en tout temps les mesures de préventions recommandées qui favorisent la santé et le</u> bien-être de tous.

L'élève doit également:

- ✓ arriver à l'école à temps, préparé et prêt à apprendre;
- ✓ être respectueux envers lui-même, envers autrui et envers les personnes en situation d'autorité;
- ✓ s'abstenir d'apporter à l'école tout objet posant des risques pour la sécurité d'autrui;
- ✓ suivre les règles établies et assumer la responsabilité de ses propres actes.

Les parents doivent également:

- ✓ suivre activement le travail et les progrès de leur enfant;
- ✓ communiquer régulièrement avec l'école;
- ✓ aider leur enfant à être vêtu convenablement et préparé pour l'école;
- ✓ veiller à l'assiduité et à la ponctualité de leur enfant;
- ✓ avertir rapidement l'école de l'absence ou du retard de leur enfant;
- ✓ se familiariser avec le Code de conduite de l'école;
- ✓ encourager et aider leur enfant à suivre les règles de comportement;
- ✓ aider le personnel de l'école à régler les problèmes de discipline que peut avoir leur enfant.

Les membres du personnel doivent également :

- ✓ aider les élèves à réaliser leur plein potentiel et à accroître leur estime de soi;
- ✓ habiliter les élèves à être des leaders positifs en classe, à l'école et dans la communauté;
- ✓ communiquer régulièrement et de manière significative avec les parents;
- ✓ appliquer à tous les élèves des normes justes et équitables en matière de comportement;
- ✓ faire preuve de respect les uns envers les autres et envers les élèves, les parents, les bénévoles et les autres membres de la communauté scolaire;
- ✓ préparer les élèves à assumer pleinement leurs responsabilités civiques;
- ✓ se fixer des objectifs afin de développer leur autonomie professionnelle.

La direction d'école doit également :

- ✓ faire preuve de soins et d'attention à l'égard de la communauté scolaire et s'engager à favoriser la réussite et le bien-être des élèves dans un milieu d'apprentissage sécuritaire, inclusif et accueillant;
- ✓ rendre toutes les personnes relevant d'elle responsables de leur comportement et de leurs actes;
- ✓ habiliter les élèves à devenir des leaders positifs dans leur école et dans la communauté;
- ✓ communiquer régulièrement et de façon significative avec les membres de la communauté scolaire.

CODE DE CONDUITE

LA LISTE SUIVANTE NE SE VEUT PAS EXHAUSTIVE.

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES		
RESPECT, CIVILITÉ ET CI	VISME		
	TRAITER LES GENS AVEC CIVILITÉ, DIGNITÉ ET RESPECT		
Respect des différences chez les gens de même que leurs idées et leurs opinions	 Je respecte les autres et les traite avec équité sans égard à leur rac 		
Traiter les gens avec dignité et respect en tout temps, surtout en cas de désaccord	 Je demande de l'aide d'un membre du personnel scolaire, le cas échéant, pour résoudre pacifiquement un conflit. 		
	 Je prends des mesures appropriées pour aider les personnes dans le besoin. 		
	 Je respecte tous les membres de la communauté scolaire, en particulier les personnes en situation d'autorité. 		
	 Je respecte le besoin d'autrui de travailler dans un climat propice à l'apprentissage et à l'enseignement. 		
Langage et politesse	 J'utilise un langage verbal et non-verbal convenable et approprié qui respecte toutes les personnes. 		
Assiduité et ponctualité	O J'arrive à l'heure à l'école et à tous mes cours.		
	 Je demeure à l'école et en classe pour tout le temps d'enseignement prévu. 		
	 Toutes mes absences et tous mes retards doivent être justifiés par mes parents. 		

Page **4** sur **12**

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Honnêteté et intégrité	 J'assume la responsabilité et les conséquences de mes actions. Je ne fais pas de plagiat.
	o Je respecte les droits d'auteurs.
Soin des biens, de soi, d'autrui et	RESPECTER LES BIENS ET LES LIEUX o Je prends soin de mes biens et de ceux des autres.
de l'école	 Je garde tout le matériel scolaire, l'équipement et les lieux de l'école en bon état.
	o Je m'engage à ne pas commettre de vol.
Soin des lieux	 Je m'engage à faire ma part pour garder l'école propre à l'intérieur et à l'extérieur.
	o Je m'abstiens de commettre du vandalisme.
INTIMIDATION	
Verbale	 Je prononce des paroles qui ne sont ni obscènes, ni vulgaires, ni harcelantes, ni menaçantes, ni nuisibles à la réputation des autres et je n'encourage personne d'autre à le faire.
Physique	 Je m'engage à ne pas poser des gestes d'intimidation tels que coups, bousculades, vol ou bris d'effets personnels et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Sociale	 Je m'engage à ne pas utiliser des paroles et des gestes d'intimidation qui auraient pour effet d'exclure des personnes d'un groupe, de propager des rumeurs ou des ragots et je n'encourage pas d'autres à le faire.
Électronique	O Je m'engage à ne pas utiliser les nouvelles technologies (p. ex., téléphones cellulaires, Internet, messages textes) avec l'intention de propager des rumeurs, des remarques blessantes, des menaces ou toute autre commentaire qui pourraient être perçus comme de l'intimidation et je n'encourage pas d'autres à le faire.
SÉCURITÉ PHYSIQUE	
Agression physique ou sexuelle	 Je fais preuve d'un comportement non violent, exempt de menaces ou de contacts physiques inappropriés en tout temps.
	 Je m'engage à maintenir un environnement sécuritaire et sans violence.
	 Je m'engage à ne pas encourager une autre personne à menacer, infliger à autrui des dommages corporels ou poser des gestes inappropriés.
	 Je m'engage à gérer les conflits de manière pacifique.
	n # 40

Page **5** sur **12**

NORMES DE COMPORTEMENT	ATTENTES
Alcool, drogues et médicaments	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ni à fournir à d'autres de l'alcool, des drogues illicites ou des médicaments utilisés à des fins illicites.
	 Je m'engage à ne pas être sous l'influence de l'alcool, de drogues illicites ou de médicaments utilisés à des fins illicites.
d'aut	 Je m'engage à ne pas avoir en ma possession ou à fournir à d'autres toute arme légale ou illégale, toute réplique, tout objet pouvant être utilisé comme une arme.
	 Je m'engage à ne pas menacer ou de causer intentionnellement des blessures à autrui avec un objet.
SANTÉ	
Stratégies de protection	 Je m'engage à respecter les mesures de protection mis sur pied par l'école pour assurer ma sécurité et celle des autres.
	o Je m'engage à contribuer à protéger ma santé et celles des autres.

Stratégies

Tout en souscrivant au principe de discipline progressive, l'école aura recours à des stratégies visant à appuyer l'élève dans ses apprentissages en matière de comportement.

La gravité du comportement perturbateur pourrait accélérer certaines étapes et ce en conformité avec la politique 3,32 du Conseil- *Stratégie pour la sécurité dans les écoles*.

Voici une liste non exhaustive d'interventions desquelles il serait possible de puiser. Les stratégies ne sont pas présentées dans un ordre séquentiel.

Rappel à l'élève	Médiation
L'enseignante ou l'enseignant rencontre l'élève	Retenue
	Implication du conseiller en assiduité
Fiche de réflexion	Implication du personnel en travail social ou autre
Conseil de cooperation	appui communautaire
Cercles réparateurs	Remboursement de matériel endommagé ou volé
Perte de privileges	Contrat avec la direction d'école ou le personnel enseignant
Réparation des gestes posés	
Appel aux parents, tuteur, tutrice	Rencontre des parents avec la direction d'école

- Rencontre des parents, tuteur, tutrice avec l'enseignante ou l'enseignant
- Retrait temporaire de la classe
- Retrait du transport scolaire
- Retrait d'une activité scolaire ou parascolaire
- La direction d'école rencontre l'élève
- Travail Communautaire

- Suspension de l'école variant entre un et 20 jours
- Renvoi de l'école
- Renvoi du Conseil

CODE DE VIE

ROUTINES / ATTENTES / FONCTIONNEMENT / MODE DE FONCTIONNEMENT

Pour assurer le bon fonctionnement de la vie à l'école, le code de vie s'avère précieux et indispensable.

Voici donc les routines et attentes propres à notre milieu scolaire.

ÉLÉMENT	PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENTAIRE)
Activités périscolaires et parascolaires	 Je fais signer par mes parents à travers « School-day » les formulaires demandés pour les sorties éducatives et sportives à ou avant la date spécifiée.
parascolaries	 Tel que stipulé dans le Guide des sorties éducatives du Conseil, je dois fournir une permission <u>écrite</u> afin de participer à toute sortie ou activité (formulaire de sortie éducative).
Affichage dans l'école	 La direction d'école doit approuver tout affichage qui se trouve dans les lieux communs de l'école.
Appareils cellulaires et articles	 L'utilisation d'appareils électroniques pendant les heures d'enseignement est exclusivement selon les directives de l'enseignante ou de l'enseignant.
électroniques	 L'école déconseille aux élèves qui ne peuvent en prendre soin d'apporter des cellulaires ou articles électroniques à l'école.
	 L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels des élèves.
Appels téléphoniques	 Si j'ai besoin de communiquer avec mes parents, je demande la permission au bureau. Je dois avoir une raison valable pour utiliser le téléphone de l'école.
	 Seuls les messages urgents de la part des parents seront transmis aux élèves. Page 7 sur 12

ÉLÉMENT	PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENT	TAIRE)		
Centre de ressources /	 Je dois retourner tout matériel e 	emprunté à temps et en bon état.		
Bibliothèque	o Tout matériel endommagé ou p	erdu doit être remboursé.		
Circulation dans l'école		lentement et calmement tout en respectant le sens de déplacement ainsi que le		
	o Je porte mes souliers d'intérieu	r et je les attache.		
	o Je descends l'escalier du côté d	roit et une marche à la fois.		
	o Je dois en tout temps être sous	la surveillance d'un adulte.		
	o Je demande toujours la permiss	ion pour sortir de la classe.		
	 Je dois fournir la permission autrement qu'avec eux ou en tra 	écrite de mes parents, tuteur, tutrice pour quitter l'école ansport scolaire.		
Heure des cours, classes et repas	<u>Horaire Du Chê</u>	ne – année scolaire 2023-2024		
	Horaire de	la journée 2023-2024		
	8h00	Première cloche du matin		
	8h00-8h10	Mat-jardin : accueil dans la classe		
	01.10.01.15	1º à 6º année : accueil dans la cour d'école		
	8h10-8h15	Entrée dans l'école		
	8h15-9h15	Début des classes Temps d'enseignement (60 minutes)		

9h15-10h15 Temps d'enseignement (60 minutes) 10h15-10h40 1^{ere} Récréation Récréation (25 minutes) Temps d'enseignement 10h40-11h40 (60 minutes) 11h40: Dîner (20 minutes) 11h40-12h40 12h00: 2e récréation (40 minutes) Temps d'enseignement 12h40-13h40 (60 minutes)

ÉLÉMENT	PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENT	TAIRE)
	13h40-14h40	Temps d'enseignement (60 minutes)
	14h40	Cloche de la fin des classes Appel aux autobus Transfert à la garderie Départ avec les parents -cour arrière
	14h50	Départ des autobus
Langue de communication	 Je communique en français en scolaires et parascolaires. 	tout temps et en tout lieu à l'école et lors des activités
	o J'utilise la langue française dan	s tous mes échanges sauf dans les cours d'anglais.
Manifestation d'affection excessive ou amoureuse	Les manifestations exagérées d'	'affection ou d'intimité n'ont pas leur place à l'école.
Matériel scolaire	 Je prends soin du matériel scola 	nire dont je dispose.
scolane	o J'ai mes outils pour travailler :	crayons, cahiers, manuels,
	o J'aide au rangement du matérie	l après une activité.
	 Je n'échange pas de matériel sc 	olaire avec les autres élèves.
Médicaments	 J'apporte une autorisation écrit l'école. 	te de mes parents pour un médicament qui doit être pris à
	o Je remets le médicament autoris	sé au bureau pour entreposage.
Objets de	o Je garde mes objets de valeur à	la maison, par ex., bijoux, argent, jeux et jouets.
valeur et biens personnels	 Je n'apporte pas tout objet dérogatoire. 	ou document qui affiche un thème violent, raciste ou
Objets trouvés	 Je rapporte tout objet trouvé au 	bureau.
Période du	o Lors de la période du repas,	je n'apporte pas d'aliments contenant des éléments qui
	Page 9 sur	12

ÉLÉMENT	PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENTAIRE)
repas	seraient nocifs pour d'autres.
	 Je reste assis durant le repas et je parle calmement.
	 Je ne mange que la nourriture qui est la mienne et je rapporte à la maison les aliments qui je ne mange pas.
	O Je range ma boîte à dîner à l'endroit désigné et je nettoie l'espace utilisé.
	o Je reste en classe jusqu'à la consigne de sortir.
Rassemblement des élèves	o Je suis les consignes de mon enseignant pendant le rassemblement.
Récréations	o Je respecte la routine établie par l'école pendant la récréation.
	 Je m'amuse avec l'équipement de jeu de façon à ne pas blesser mes pairs. Je n'apporte aucune nourriture à l'extérieur lors des récréations. Je prends mon rang dès le son de la cloche. En cas de mauvais temps, la récréation peut avoir lieu à l'intérieur, je choisis alc des activités calmes. Je demande à l'adulte qui surveille si j'ai besoin d'aide. Je joue des jeux pacifiques. J'obtiens la permission des personnes à la garde pour entrer dans l'école. Je respecte l'endroit désigné pour mon groupe d'âge lors des récréations.
Salle de toilettes	o Je ne perds pas de temps quand j'ai besoin d'utiliser les toilettes.
	o Je reste calme sans grimper ou courir.
Système d'alarme	 Je n'active jamais le système d'alarme à incendie inutilement.
Tenue vestimentaire	o Je me présente à l'école dans une tenue vestimentaire appropriée.
vestimentaire	 Le port de vêtements qui couvrent bien l'ensemble des régions de la poitrine, l'abdomen, des cuisses, des épaules et qui ne laissent voir les sous-vêtements est exigé chacun et chacune.
	 Les vêtements doivent être dépourvus de messages de nature violente, sexuelle, sexist raciste, dérogatoire ou faisant la promotion d'objet ou de substance illicite.
	 J'enlève immédiatement mon couvre-chef (casquettes, chapeau) en entrant dans l'écc sauf ce qui est relatif à mes convictions religieuses.
Transport	o Je démontre du respect envers les autres élèves et le chauffeur.
scolaire	o Je prends toujours l'autobus qui m'est assigné.
	 Je m'assois toujours à la place qui m'est assignée dans l'autobus.

ÉLÉMENT	PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENTAIRE)
	 À la fin de la journée, je prépare mes effets personnels, je marche calmement ve l'autobus et je monte à bord de l'autobus sans perdre de temps.
	 Je suis tous les règlements établis par le service du transport et le Conseil (Voir Guide transport au http://www.francobus.ca/regles_de_base.asp)
Travaux scolaires et	 Je complète mes devoirs et je remets mes travaux à temps.
devoirs	 Je remets des travaux de qualité.
	o Je collabore avec les autres dans le travail d'équipe.
Usage du tabac	o L'usage de tabac est strictement interdit sur les lieux scolaires selon la loi.
Utilisation des ordinateurs et équipements	 Je m'engage à respecter les normes établies par le Conseil et à remettre annuellement formulaire de consentement d'utilisation d'Internet et du réseau du Conseil.
scolaires	o J'utilise l'ordinateur sous la supervision d'un adulte.
Vélos, planches	O Je n'utilise pas la planche à roulettes ou les patins à roues alignées sur les lieux scolaires
à roulettes, patins à roues alignées	 Si je viens à l'école à vélo, je le range à l'endroit désigné.
anghees	 L'école n'est pas responsable de la perte, du bris ou du vol des objets personnels délèves.
Ventes/Activité	O Toute activité de financement doit être autorisée par l'école.
de financement	O Je m'abstiens de vendre ou de troquer des articles à l'école.
Visiteurs	O Toute personne qui entre à l'école doit passer au bureau, signer le registre des visiteurs respecter en tout temps le protocole d'accès aux lieux scolaires.
	 La présence de toute personne sur les lieux scolaires doit être autorisée par la directi d'école.
	o Je n'ouvre la porte extérieure à personne.
	 Si je vois une personne inconnue à l'école, j'avise immédiatement un membre personnel.
Mesures d'hygiène	 La décision du port du maque reste au choix de chaque individu. Les élèves doivent en tout temps respecter les mesures d'hygiène des mains et d'étique respiratoire.

_	,				
Е	LE	м	ы	N	т
		ш	_	.	

PRÉCISIONS (PALIER ÉLÉMENTAIRE)

Engagement à notre code de vie École élémentaire du Chêne

J'ai revu le code de vie de mon école avec mes parents. Je suis d'accord et je le suivrai de mon mieux.

(Nom de l'élève)	(Signature)
(Nom du parent)	(Signature)
	 Date